



L'Édito:

« Loi travail »... voilà donc un terme bien barbare pour une loi destinée à casser son code...

Ainsi des gens, ne connaissant le travail que par la définition lexicale qu'on leur a apprise, ont décidé de saborder le Code du Travail destiné à protéger les travailleurs pour en faire un outil destiné à protéger les employeurs !!

Les boucliers se lèvent, les jeunes manifestent, et bien sûr on nous explique que celles et ceux qui manifestent n'ont pas lu le projet de loi et que donc il n'ont rien compris et qu'ils sont manipulés...

Question : Mme El Komri, ministre porteur de cette loi, a-t-elle sérieusement lu tout le projet de loi ? Pire, en a-t-elle seulement écrit une phrase ???... Chacun(e) connaît la réponse, c'est dire le niveau de mépris de ces gens-là !!

A la DDFIP des Landes, il n'y a pas de « loi travail » mais il y a, ou il devrait y avoir, l'ASR... Késako ????????

Au détour d'un mail, nous avons appris l'existence de cette chose qui n'est en fait qu'une appellation différenciée de la « démarche stratégique »...

Le projet d'Aménagement des Structures et du Réseau (puisque c'est de cela qu'il s'agit) devrait être présenté aux organisations syndicales... mais comme pour la démarche stratégique, il ne se passait rien dans les Landes...

Caché sous la bruyère et les fougères de notre chère forêt landaise ou inexistant par la volonté de notre préretraité de DDFIP, ce projet commence à voir le jour et sera timidement évoqué au CTL du 19 avril... gageons que notre futur(e) directeur(trice) aura la mission de le rendre plus copieux !!

Aiguisons les fourches pour le 31 mars, elles nous resserviront pour l'ASR !!!!



Grève et Manifestations le 31 mars:
MDM 10h30 aux arènes,
DAX 14h30 aux arènes.

Signez la pétition pour le retrait de la loi travail
<https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitraitailnonmerci>

MOBILITÉ

Dans un article paru dans la gazette des communes on peut lire ceci : «*Marylise Lebranchu a rappelé que le statut de la fonction publique ne garantit pas l'emploi : il garantit simplement la carrière. « Si l'on supprime des emplois, ce qui sera le cas et ce que vous n'avez pas manqué de me rappeler en commission, dans telle région, dans tel département ou au sein de l'Etat - et l'on sait que certaines directions connaîtront des suppressions massives -, il faudra que le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé accepte d'aller ailleurs. Le choix ne lui est pas laissé. N'ayant pas droit à la rupture conventionnelle, il lui faut accepter la mobilité »*, a-t-elle également indiqué.»

Pour celles et ceux qui l'auraient oublié, Marylise Lebranchu était la ministre de la Fonction Publique : ça fout la trouille !!!

LES MOTS DES MAUX...

Nous sommes des représentants du personnel. Vous nous avez choisis et nous en sommes fiers. Nous sommes donc le trait d'union entre vous et l'administration. A ce titre, nous sommes votre porte-parole. Ce rôle, nous l'accomplissons dans chaque instance où nous siégeons, parfois par le biais de liminaires (qui sont annexées au procès-verbal concerné), ou dans « Le Conflit de Canard ».

Il arrive que nous dénoncions très clairement les sentiments de déstabilisation, de frustration, de mépris ressentis par bon nombre d'agents vivant au quotidien de difficiles conditions de travail et souffrant du manque de considération de la hiérarchie, et ces dénonciations provoquent des réactions.

Aussi, nous apportons ces précisions :

-OUI, nous avons osé utiliser des mots forts

-OUI, nous savons qu'ils s'adressent à notre mère nourricière que nous ne renions pas pour autant

-OUI, nous savons que les décisions définitives émanent du politique.

Faut-il pour autant :

-s'interdire de relayer dans toute son ampleur la détérioration des conditions de travail liée aux suppressions de postes et aux emplois vacants qui restent vacants

-s'interdire de dénoncer l'instabilité fiscale liée aux réformes incessantes

-s'interdire de dire « ÇA SUFFIT »

En quoi est-ce irrespectueux ?

Avons-nous le droit de nos convictions ?

Aucune chemise ne sera déchirée mais s'il faut que notre ambition d'exercer au mieux nos tâches soit exprimée avec des mots forts, elle le sera.

Il ne peut y avoir de concorde dans l'expression de la dégradation de notre environnement professionnel.

Personne ne nous dictera le langage politiquement correct qu'il souhaite voir s'exprimer.

Les mots ont leurs maux ; ils ont leurs bienfaits mais ils sont surtout le reflet de nos sentiments.

Les mots employés sont justes pour défendre une cause juste.

Ce ne sont pas juste des mots pour parler juste d'une cause.

DES
MOTS
CONTRE
LES
MAUX

LES MAUX DES MOTS...

Le 28 janvier dernier s'est tenue la cérémonie des vœux de Sire le Roy du Castel de Dulamon.

Toute la cour était là, parée de ses plus beaux ornements, exceptés les gens du peuple trop nombreux et coûteux pour les faibles économies du royaume.

Pourtant, il ne manquait rien sur les tables de festolement, victuailles sucrées et liqueurs pétillantes à volonté.

Soudain, un murmure se fit entendre puis les cors harmonieux se mirent à raisonner à l'entrée du souverain majestueux.

Le silence se fit à l'entame de son discours et chacun des courtisans présents buvait chaque parole prononcée comme du petit lait.

L'année 2015 écoulée avait été très dure à supporter pour chaque bastion de la seigneurie, qu'à cela ne tienne la nouvelle serait encore plus dure en termes d'effectifs et de réformes (dé)structurantes !

Cependant, notre bon roy encourageait ses sujets à faire corps face aux difficultés grandissantes...

Défenseur de la veuve et de l'orphelin, il rappelait tout son soutien et sa protection à son pauvre seigneur victime d'un vil complot pamphlétaire, promettant d'éradiquer (*) ce soulèvement irrespectueux.

Il ne fit par contre aucun commentaire sur les petites gens victimes dudit seigneur...

Il conclut magistralement, avec toute sa grandeur et sa verve qu'on lui connaît, sur sa possible succession en souhaitant que celui (ou celle) qui le remplacerait puisse être meilleur que lui !

Comme si cela pouvait être possible !

Un tonnerre d'applaudissements couronna cette brillante déclaration et chacun repartit sur son fidèle destrier gonflé à bloc vers de nouvelles...déconvenues non sans avoir la panse remplie !

(*) éradiquer : Éliminer totalement, en parlant d'un virus, d'une maladie ou de tout autre phénomène considéré comme nuisance.

Chaque adhérent de Solidaires Finances Publiques 40 appréciera le verbe utilisé à sa juste valeur !



TRESORERIES : PRÉ-LIQUIDATIONS AVANT FERMETURES DEFINITIVES

Avec l'annonce faite par la DG le 25 février sur la mise en place des Centres de Services Communs à l'horizon 2017, un seul agent survivra dans les Trésoreries: le chef de Poste. Après le recouvrement de l'impôt, ce sera au tour de la dépense, des recettes et de la comptabilité des collectivités publiques de se faire la malle. Avec la dématérialisation, le traitement en back-office sera la nouvelle façon de travailler, ici, ailleurs, dans les Landes ou dans le Nord (pardon, dans les Hauts de France... Beurk!!). Le Comptable, pourtant, dépouillé de ses agents et de ses missions « d'avant », délocalisées, transférées et concentrées dans un poste dédié du département ou une cellule spécifique à l'efficacité reconnue, ne sera plus l'interlocuteur des collectivités dans leur gestion du quotidien sur lequel il n'aura plus aucun contrôle, mais conservera sa responsabilité personnelle et pécuniaire auprès du juge... Responsable mais pas coupable!! Chercher l'erreur.



Fermetures de trésoreries



Elles seront bientôt

0515

*à avoir fermé
depuis le 01/01/2009.*

L'ÉVALUATION, POUR QUOI FAIRE ?

Le nouveau système d'évaluation/réduction proposé par la DGAFP en ce début 2016 est inacceptable. Il va être facteur de division entre les agents, entre les évaluateurs, entre les évaluateurs et les agents. Il va contribuer à la casse du collectif de travail.

Associé au RIFSEEP, il va développer comme jamais la rémunération au mérite, renforcer la gestion individualisée du personnel.

Cette décision a un rapport direct avec le dispositif de l'entretien d'évaluation et la répartition des réductions d'ancienneté.

De quoi s'agit-il exactement ?

Il s'agit de supprimer dans les déroulements de carrière la notion de durée moyenne du temps passé dans chaque échelon. En instaurant des échelons dont la cadence sera unique (même si des échelons auront une durée d'un an, d'autres de 2, 3 ou 4 ans) la DGAFP entend déconnecter le déroulement de carrière et l'avancement d'échelon notamment du système d'attribution des réductions ou des majorations tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Les projets de décret mettent en place les cadences uniques avec effet du 1er janvier 2016 pour les agents B et du 1er janvier 2017 pour les agents C. Les textes d'organisation des carrières A retiendront sans doute la date du 1er janvier 2017.

Ils prévoient également que « les agents de catégorie B conservent les réductions d'ancienneté accordées au titre des années antérieures à 2016 et non utilisées ».

Pour les agents C les textes reprennent la même formule mais pour les réductions d'ancienneté accordées au titre des années antérieures à 2017 et non utilisées.

Pourquoi ?

La DGAFP estime que les tenants et aboutissants du décret de 2002 assouplis en 2010 entraînent des dérives inacceptables comme la rotation entre les agents pour l'attribution des réductions d'ancienneté notamment ! Encore un combat syndical en perspective !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AG de Solidaires est ouverte à toutes et à tous !

Chaque agent, syndiqué ou non, a le droit de participer à l'AG du syndicat de son choix, une fois par an. La meilleure preuve est que le directeur est obligé d'accorder une autorisation d'absence collective de droit pour tous les agents qui souhaitent s'y rendre.

Ainsi, la « nécessité de service » ne peut pas être invoquée pour ce type d'absence.

Si tous les agents d'un même service décident de participer à l'AG de Solidaires, c'est possible, personne ne peut s'y opposer !

Alors, le 7 avril, venez nombreux « Chez Simone » à Bénesse les Dax !

Si certains syndicats se limitent à n'inviter que leurs adhérents, Solidaires Finances Publiques 40 propose aussi à ses sympathisants de participer à notre AG, ce qui est bien légitime puisque le nombre d'électeurs qui ont porté leurs suffrages sur nos listes sont plus nombreux que nos adhérents.



Alors, si vous appréciez notre syndicalisme, si le Conflit de Canard vous est agréable à lire et vous fait rire, si la proximité et le sérieux des militant(e)s vous conviennent, si vous êtes déjà venus à notre

AG, si vous n'y êtes jamais venus, si vous avez voté Solidaires le 4 décembre, si vous avez envie de passer une bonne journée... Rapprochez-vous des correspondants de Solidaires pour les modalités pratiques.

Réservez votre journée du 7 avril, c'est la votre !

LA CANTOCHE EN DANGER...

Une menace pèse sur l'association de gestion des restaurants administratifs des Finances Publiques des Landes (AGRADFIPL). En effet, une vague de départ touche notre association : la vice présidente, la trésorière et la secrétaire ont présentées leurs démissions après plusieurs années de bons loyaux services dont nous pouvons tous les remercier.

Même Philippe Irénée, chef et pilier de la cantine de Dagas, a décidé de nous quitter et de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée.

L'AGRADFIPL est une des dernières association de restaurant administratif du MINEFI fonctionnant avec des chefs de cuisines salariés. Elle résiste encore et toujours, comme le célèbre village gaulois. Forte de ces démissions, l'administration pourrait bien être tentée de céder à l'appel des sirènes des grandes entreprises de restauration collective (Sodexo, Eurest, Alienor...). Pour éviter cela, l'AGRADFIPL a besoin de toutes les bonnes volontés pour maintenir ce mode de fonctionnement qui nous tient à cœur et qui permet d'assurer une

restauration de qualité, variée, avec des produits de proximité.

Engagez-vous, reengagez-vous, vous mangerez bien !!



LES COMMERAGES DE MME MICHUPOUY

- Mme Michupouy a appris que la DDFIP 40 voulait favoriser la précarisation des emplois publics dans le département. En effet, 5 recrutements de « services civiques » ont été proposés dans nos services en lieu et place d'emplois vacants de titulaires. Au-delà du fait qu'il est inadmissible d'employer de la main d'oeuvre précaire non formée et sous payée pour effectuer une partie de nos missions, ni la responsable des RH, ni le directeur n'ont daigné informer les syndicats de ces recrutements indignes... Bien ou mal leur en a pris : aucun recrutement n'a pu être fait puisqu'à la date de clôture du dépôt des candidatures, aucun dossier n'était parvenu à la direction !!

A croire que la direction sait moins bien vendre le « service civique » que la déclaration en ligne...

LE CROUPION D'OR



Au nouveau rédacteur du dictionnaire de la DDFIP, bloqué à la lettre « E » et plus particulièrement au verbe « éradiquer » : la fraude fiscale ? Les suppressions de postes ?

La pression hiérarchique ?...

Non, « éradiquer » les « mauvais comportements » des syndicats qui osent (crime de lèse majesté !!) dénoncer les comportements outranciers de certains « sacrés » chefs de service... ou chefs de service « sacrés » !!

Variations...

ÉRADIQUONS...

ÉRA DIT QU'ON...

ET RÂ DIT QU'ON...

ÉT RADIS CON...

ET RAT DIT CON...